

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1841 rév. 0**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**MISTRAS GROUP SAS
LEADER CLUB 120 ZAC PORTE
27 RUE MAGELLAN
94370 SUCY-EN-BRIE**

SIREN : 329168033satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012***fulfils the requirements of the standard :*et aux règles d'application du Cofrac
*and Cofrac rules of application*en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

*A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.*pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :***PRODUITS ET COMPOSANTS INDUSTRIELS / INDUSTRIAL PRODUCTS AND COMPONENTS**pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :***3-1841 rév. 0**

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*Date de prise d'effet / *Granting date* : **18/01/2022**Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/12/2025**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Bâtiment / Industries / Services,
Pole manager - Building / Industries / Services,

Validé par Olivier BUVAL

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

*This certificate is only valid if associated with the technical appendix.*L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).*The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).*Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1841 rév. 0

Organisme d'inspection accrédité :

MISTRAS GROUP SAS

LEADER CLUB 120 ZAC PORTE

27 RUE MAGELLAN

94370 SUCY-EN-BRIE

PORTEE D'ACCREDITATION

N° 9 - PRODUITS ET COMPOSANTS INDUSTRIELS

Phase, type et objet des inspections	Référentiels
9.1 - Contrôles non destructifs	
<p>9.1.1 - Inspection visant à apprécier le niveau de qualité de soudures d'équipements industriels en cours de fabrication, neufs ou en service par des Contrôles Non Destructifs selon les méthodes suivantes :</p> <p>➤ a) Examen visuel</p>	<p>NF EN ISO 5817 Soudage - Assemblages en acier, nickel, titane et leurs alliages soudés par fusion (soudage par faisceau exclu) - Niveaux de qualité par rapport aux défauts</p> <p>NF EN ISO 10042 Soudage - Assemblages en aluminium et alliages d'aluminium soudés à l'arc - Niveaux de qualité par rapport aux défauts</p> <p>NF EN ISO 17635 Contrôle non destructif des assemblages soudés - Règles générales pour les matériaux métalliques</p> <p>NF EN ISO 6520 Soudages et techniques connexes - Classification des défauts géométriques dans les soudures des matières métalliques</p> <p>Liste des textes réglementaires, normes, normes harmonisées ou autres spécifications techniques (codes de construction), définissant la méthode de contrôle non destructif à mettre en oeuvre ou des critères d'acceptation des défauts dans les soudures disponible auprès de l'organisme</p> <p>NF EN 13018 Contrôle non destructif - Examen visuel - Principes généraux</p> <p>NF EN ISO 17637 Contrôle non destructif des assemblages soudés - Contrôle visuel des assemblages soudés par fusion</p>

<p>➤ c) Ultrasons</p>	<p>NF EN ISO 16810 Essais non destructifs - Contrôle par ultrasons - Principes généraux</p> <p>NF EN ISO 11666 Contrôle non destructif des assemblages soudés - Contrôle par ultrasons - Niveaux d'acceptation</p> <p>NF EN ISO 23279 Contrôle non destructif des assemblages soudés - Contrôle par ultrasons - Caractérisation des indications dans les assemblages soudés</p> <p>NF EN ISO 17640 Contrôle non destructif des assemblages soudés - Contrôle par ultrasons - Technique, niveaux d'essai et évaluation</p>
<p>➤ d) Ultrasons par la technique de la diffraction des temps de vol (méthode TOFD)</p>	<p>NF EN ISO 16810 Essais non destructifs - Contrôle par ultrasons - Principes généraux</p> <p>NF EN ISO 10863 Contrôle non destructif des assemblages soudés - Contrôle par ultrasons - Utilisation de la technique de diffraction des temps de vol (méthode TOFD)</p> <p>NF EN ISO 15626 Contrôle non destructif des assemblages soudés - Contrôle par ultrasons - Technique de diffraction des temps de vol (TOFD) - Niveaux d'acceptation</p>
<p>➤ e) Ressuage</p>	<p>NF EN ISO 3452-1 Essais non destructifs - Examen par ressuage : principes généraux</p> <p>NF EN ISO 23277 Contrôle non destructif des assemblages soudés - Contrôle par ressuage des soudures - Niveaux d'acceptation</p>
<p>➤ f) Magnétoscopie</p>	<p>NF EN ISO 9934-1 Essais non destructifs - Magnétoscopie - Partie 1 : principes généraux du contrôle</p> <p>NF EN ISO 17638 Contrôle non destructif des assemblages soudés - Contrôle par magnétoscopie</p> <p>NF EN ISO 23278 Contrôle non destructif des assemblages soudés - Contrôle par magnétoscopie des assemblages soudés - Niveaux d'acceptation</p>

<p>9.1.4 - Inspection visant à apprécier le niveau de qualité des matériaux constituant d'équipements industriels (produits moulés, forgés, laminés, tubes, charpentes, ...) en cours de fabrication, neufs ou en service par des Contrôles Non Destructifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ a) Examen visuel ➤ c) Ultrasons ➤ d) Ressuage ➤ e) Magnétoscopie 	<p>Liste des textes réglementaires, normes, normes harmonisées ou autres spécifications techniques (codes de construction), définissant la méthode de contrôle non destructif à mettre en oeuvre ou des critères d'acceptation des défauts dans les matériaux disponible auprès de l'organisme</p> <p>NF EN 13018 Contrôle non destructif - Examen visuel - Principes généraux</p> <p>NF EN ISO 16810 Essais non destructifs - Contrôle par ultrasons - Principes généraux</p> <p>NF EN ISO 3452-1 Essais non destructifs - Examen par ressuage : principes généraux</p> <p>NF EN ISO 9934-1 Essais non destructifs - Magnétoscopie - Partie 1 : principes généraux du contrôle</p>
---	--

Section Inspection

Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée

IMPLANTATIONS	ADRESSE	TELEPHONE
Agence de Martigues	ECOPOLIS SUD 6 RUE ALESSANDRO VOLTA 13500 MARTIGUES	04 42 77 47 80

Date de prise d'effet : **18/01/2022**

Le Responsable d'Accréditation Pilote
The Pilot Accreditation Manager

Validée par D. PORTIER le 18/01/2022

Damien PORTIER

Cette annexe technique peut faire l'objet de modifications de la part du Cofrac et dans cette hypothèse, la nouvelle annexe technique annule et remplace toute annexe technique précédemment émise.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

INS Form 04 - Rév. 11 – 1^{er} décembre 2021

Page 4/4